



## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Je soussigne Madame, monsieur..... Chef unité.....

Avoir été informé de la part du comité organisateur du JAMBORA Maroc 2019 des présentes conditions générales de participations suivantes :

**Article 1**, la date du Jambora aura lieu de 06 au 15 juillet 2019 à la ville de Safi / Maroc.

**Article 2**, les frais de participants sont 220 euros ou équivalent par personne, à payer par virement bancaire sur deux tranches. ( 1ere tranche : 120 euros avant fin Mars 2019, et la 2eme tranche : 100 euros avant fin Mai 2019).

**Article 3**, L'annulation de participation pour l'un ou plusieurs membres de votre unité est possible, à signaler par email avant fin Avril 2019, afin de l'additionner de la 2eme tranche de paiement.

**Article 4**, Chaque annulation ultérieure Fin Avril 2019 ne sera pas prise en considération.

**Article 5**, l'hébergement de votre unité durant le camp sera : Au camping international de Safi.

**Article 6**, les frais de participation prendront en charge: l'hébergement ; Repas ; Transport ; Les découvertes.

**Article 7**, les transferts de votre unité de l'aéroport d'arrivée à Safi ( Aller et retour) sont assurés par le Jambora.

**Article 8**, l'aéroport d'arrivé doit être soit Marrakech ou Casablanca.

**Article 9**, Un autre aéroport d'arrivé différent, votre unité prendra en charge les frais de transfert.

**Article 10**, Les membres de votre unité doivent être couverts par leurs propre assurances.

**Article 11**, Votre unité doit prévoir un petit budget pour l'eau minérale au cas ou les membres de votre unité ne veulent pas user l'eau potable locale.

**Article 12**, Le Jambora assure les repas à partir : Midi du 06 Juillet jusqu'au petit déjeuner du 15 Juillet 2019.

**Article 13**, Chaque membre de votre unité doit apporter avec lui sa gamelle, verre, cuillère, fourchette.

Fait à, ..... Le, .....

**Signature et cachet :**